



pass
culture



LE PASS CULTURE 2022



La part collective du pass Culture

Retrouvez sur la [page ADAGE](#) toutes les informations et guides à destination des professeurs et des chefs d'établissement.



La part collective



Pourquoi faire ?

- La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs (cf. article 4-2 du décret)

Comment ?

- En permettant, via ADAGE, de proposer aux rédacteurs de projet de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels

Quoi ?

- Dans un premier temps uniquement des offres aux montants forfaitaires (sorties ou interventions en classe)
- Dans un second temps et en fonction des retours, le périmètre des offres sera progressivement élargi

Combien par année scolaire ?

- 4^{ème} et 3^{ème} : 25€ par élève
- 2^{ème} et CAP : 30€ par élève
- 1^{ère} et Tale : 20€ par élève

Combien du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022 ?

- 4^{ème} et 3^{ème} : 16,7 € par élève
- 2^{ème} et CAP : 20€ par élève
- 1^{ère} et Tale : 13,3€ par élève

Comment ?

Le crédit de dépense est attribué annuellement à l'EPL sur la base de ses effectifs. Il n'y a pas de transfert de fonds. Il est géré grâce l'application ADAGE.

Qui et Quand ?

- début janvier 2022 pour tous élèves de la 4^{ème} à la terminale des établissements de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat
- mars 2022 pour les élèves de la 4^{ème} à la terminale établissements des ministères des Armées, de l'Agriculture et de la Mer.

La part individuelle du pass Culture



La part individuelle

Pourquoi ?

- Accompagner progressivement les jeunes vers les choix individuels et autonomes

Comment ?

- En permettant à tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture
- En construisant progressivement des parcours éditorialisés et en mettant en place une continuité avec le parcours EAC

Quoi ?

- Toutes les catégories éligibles aux 18 ans, en dehors des offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo

Qui ?

Tous les jeunes de 15 à 17 ans.

Comment ?

Grâce aux identifiants EduConnect pour les élèves scolarisés de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat
Grâce à leur carte d'identité pour les autres jeunes.

Combien ?

- 17 ans : 30€
- 16 ans : 30€
- 15 ans : 20€

Quand ?

- 17 ans : 10 janvier 2022
- 16 ans : 20 janvier 2022
- 15 ans : 31 janvier 2022

(Source : <https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-pour-les-eleves-et-leurs-professeurs>)



pass
culture

LE PASS CULTURE 2022



Les offres collectives du pass Culture



Comment réserver une offre pass Culture sur ADAGE pour mes élèves ?



Prérequis : se connecter avec le profil de « rédacteur de projet » sur ADAGE



J'ai identifié une offre pass Culture sur ADAGE

Je souhaite conduire un projet avec une structure culturelle, mais je n'ai pas identifié d'offre pass Culture correspondante

Je préserve* cette offre sur ADAGE

Je contacte la structure culturelle pour adapter l'offre si nécessaire et finaliser le projet.

Je contacte la structure culturelle.

Je co-construis avec la structure une offre pass Culture adaptée.

Une fois l'offre pass Culture créée, je la préserve* sur ADAGE.

Dans l'onglet « Recenser » d'ADAGE, j'associe l'offre pass Culture à un enseignement artistique, un projet, une action ou un événement culture.

► L'offre est soumise au chef d'établissement pour confirmation* de réservation.

Préserver* : poser une option sur une offre.

Confirmation* de réservation : étape obligatoire qui permet d'engager le budget pour la réalisation de l'offre.

(Source : <https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>)